



Cheque impaye cause perte!!.....

Par **titi13**, le **04/02/2009** à **08:51**

Bonjour,rnrnJ ai effectué un chantier chez un client, celui avait déjà versé un acompte.rnA la fin du chantier, j ai reçu le solde par cheque.rnMais ce cheque est revenu impayé, pour cause, de perte de chequier de la part du client.rnrnCe client n a pas demandé a sa banque de regler les cheques effectues apres soit disant la perte de son chequier. Et ne m a toujours pas regle cette somme.rnrnJe sais qu il a le droit de faire opposition sur des cheques pour cause de perte de chequier.rnrnMais j aimerais savoir, si il avait l obligation de demander d honorer les cheques effectues avant la perte?rnrnmerci rnrnThierry

Par **Marion2**, le **04/02/2009** à **10:07**

Bonjour,rnrnIl y a un an, suite au vol de mon sac contenant mon chéquier, j'ai donc fait opposition à la banque. Cette dernière a bien réglé tous les chèques émis avant la date du vol, ce qui est logique.rnPeut-être que votre client ignorait les n° de chèques qui avaient été signés avant ce vol et c'est pourquoi l'opposition aurait été mise sur l'ensemble du chéquier...rnCe qui n'est pas normal, c'est que cette personne ne vous ait même pas contacté pour vous avertir et surtout ne vous ait pas réglé.rn Je vous conseille donc d'envoyer un courrier recommandé AR à ce client en le mettant en demeure de vous régler la somme due avant le (fixer une date butoir).rnrnBon courage

Par **titi13**, le **04/02/2009** à **11:01**

Merci, je fais de suite un courrier avec AR rnrnthierry